

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA
Arrondissement de
SAINT-CLAUDE

Canton de
MOIRANS-EN-MONTAGNE

Commune de VILLARDS-D'HÉRIA
N° INSEE 39 561

**Délibération N°
28-2024**

Nombre de Membres

- en exercice : 9
- présents : 9
- votants : 9
- ayant donné procuration : 0
- absents excusés : 0
- absents : 0

Date de convocation :

03/05/2024

Date d'affichage :

03/05/2024

Objet de la délibération

**Détermination du prix de
ventes des parcelles du
Lotissement Côte du
Moulin III**

**Résultat du
vote**

- pour : 9
- contre : 0
- abstention : 0

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le 27/06/2024

ID : 039-213905615-20240515-28_2024-DE



**Extrait du Registre
des délibérations du conseil municipal**

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze mai à 18 heures 30,

Étaient présents : Jean-Robert BONDIER, Michaël MARILLIER, Aïcha BURDAIRON, Alain MOISSONNIER, Rachel HUGUES, Jan VINCENT, Gilles VINCENT, Floriano DE MATOS, Dominique LACROIX,

Les conseillers présents formant la majorité de membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

M. Alain MOISSONNIER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Président de séance : M. le Maire, Jean-Robert BONDIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°98-2020 en date du 15 décembre 2020 approuvant le projet de lotissement sur la commune ;

Vu la délibération n° 70-2022 en date du 15 décembre 2022 portant attribution de marchés de travaux pour la construction du Lotissement Côte du Moulin III ;

Vu la délibération n° 43-2023 en date du 28 septembre 2023 approuvant l'emprunt de la somme de 600 000 € auprès de l'Agence France Locale pour financer ce projet de lotissement ;

Considérant qu'il convient de prendre en compte les montants des travaux ainsi que le montant de l'emprunt effectué pour fixer un prix de vente des parcelles ;

Sur proposition du Maire ;

Après en avoir délibéré par scrutin ordinaire à mains levées, le conseil municipal

DÉCIDE

De fixer un prix de vente des parcelles du Lotissement Côte du Moulin III à 78 € HT du m².

AUTORISE

Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à VILLARDS-D'HÉRIA, le 15/05/2024

Le secrétaire de séance
Alain MOISSONNIER

Pour extrait conforme, le Maire,
Jean-Robert BONDIER

